



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 29 juin 2022

Objet : Votre pétition publique 2236 – Obligation pour les propriétaires de faire établir un diagnostic amiante par un organisme agréé par l'Etat avant la vente d'un immeuble.

Madame,

Le courrier du 28 avril 2022 au sujet d'une poursuite éventuelle de votre pétition sous rubrique reclassée en pétition ordinaire est resté sans suite favorable à ce jour.

Partant, la Commission des Pétitions, réunie en date du 22 juin 2022, a décidé que l'instruction de votre pétition est à considérer comme étant close.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés